



01/08/2018

PRINCIPALES PRESTATIONS BT ≤ 36 kVA SITES EN SOUTIRAGE*

* A titre indicatif. Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées

TVA au taux de 20 %

CODE	PRESTATION	PRIX en €		INFORMATIONS	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	DELAIS EN JOURS OUVRES	
		HT	TTC				Standard	Express**
	AUGMENTATION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE			L'augmentation ne doit pas nécessiter de modification des caractéristiques du raccordement, ni de l'option tarifaire. Elle peut nécessiter la mise hors tension des installations électriques.			10	5
031701	Sans intervention technique	3,04	3,65	Sans déplacement	Puissance demandée supérieure à la puissance de raccordement	Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain Panneau de comptage inaccessible ou encombré		
031702	Augmentation de la puissance souscrite, avec réglage du disjoncteur	30,98	37,17	Avec déplacement, relève du compteur et réglage du disjoncteur. Mise à jour du système d'information du Distributeur.	Capacité du réseau insuffisante PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur	Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure		
031703	Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, intervention sur 2 appareils	46,11	55,33			Indisponibilité du matériel devant être remplacé		
031704	Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, intervention sur 3 appareils	55,77	66,93			Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain		
031705	Augmentation de la puissance souscrite, avec remplacement du tableau de comptage. (Intervention sur plus de 3 appareils)	130,21	156,25	Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande		L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation		
031706	Augmentation de puissance souscrite demandée moins d'un an après la pose d'un compteur évolué	Non facturée						
031707	Augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite et réalisée sans déplacement ou avec un déplacement pour un appareil	40,48	48,58					
	AUGMENTATION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE ET MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE			La modification ne doit pas nécessiter de modification des caractéristiques du raccordement	Puissance demandée supérieure à la puissance de raccordement	Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain	10	5
041701	Sans intervention technique	3,04	3,65	Sans déplacement	Capacité du réseau insuffisante	Panneau de comptage inaccessible ou encombré		
041702	Intervention sur 2 appareils (compteur et disjoncteur)	46,11	55,33	Les 2 prestations sont réalisées au cours d'un même déplacement. Relève du compteur, programmation du compteur, réglage du disjoncteur, Si nécessaire, remplacement du compteur	Le client a déjà bénéficié d'un changement de formule tarifaire au cours des 12 derniers mois PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur	Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure		
041703	Intervention sur 3 appareils	55,77	66,93			Indisponibilité du matériel devant être remplacé		
041704	Intervention sur plus de 3 appareils. (Remplacement du panneau de comptage)	130,21	156,25	Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande		Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain		
091701	Changement de fournisseur	Non facturée					21 calendaires	
	CONTRÔLE DE COHERENCE D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE PAR LA POSE D'UN COMPTEUR EN DOUBLON			Pour les points de connexion en BT inf. à 36 kVA, la prestation consiste à contrôler sur site la cohérence des données enregistrées par le dispositif de comptage, en posant un compteur électronique en doublon. A l'issue de la prestation, un rapport remis à l'utilisateur.	Le PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur	Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur	10	
112501	Si l'écart entre les 2 compteurs est supérieur à la classe de précision cumulée des 2 appareils	Non facturée				Indisponibilité du matériel devant être posé		
112502	Si les données sont cohérentes	199,77	239,72			Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure		
131700	COUPURE POUR IMPAYE _ Chèque Energie					Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain Panneau de comptage inaccessible ou encombré		
131701	COUPURE POUR IMPAYE/DEFAUT DE REGLEMENT	43,75	52,50	Suspension de l'alimentation électrique. La prestation comprend trois interventions pour tenter de réaliser la coupure.	Utilisateur inscrit sur les listes préfectorales des clients prioritaires. Utilisateur inscrit sur les listes des malades à haut Risque Vital. Le demandeur ne s'est pas conformé aux textes réglementaires sur la suspension de l'alimentation électrique applicable aux consommateurs, et relayant de	Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain Opposition d'une autorité compétente	10	
131702	Prix de l'intervention supplémentaire (au-delà de la 3ème intervention)	43,75	52,50	Coût de chaque intervention supplémentaire		Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur		
143101	DEDIT	14,78	17,73	Frais appliqués lorsqu'une prestation est annulée ou reportée dans les 2 jours qui précèdent la date planifiée de l'intervention.		Prestation reportée sans facturation Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure		
153101	DEPLACEMENT VAIN	25,94	31,12	Frais appliqués suite à une intervention non réalisée du fait de l'utilisateur (ou un tiers autorisé par lui), absence à un RDV.				

PRINCIPALES PRESTATIONS BT ≤ 36 kVA SITES EN SOUTIRAGE*

* A titre indicatif. Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées

TVA au taux de 20 %

CODE	PRESTATION	PRIX en €		INFORMATIONS	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ABOUTIR*	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	DELAIS EN JOURS OUVRES	
		HT	TTC				Standard	Express**
161701	DIMINUTION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE	Non facturée		La prestation consiste à la diminution de la puissance souscrite sans modification des caractéristiques du raccordement, ni de l'option tarifaire. Elle peut nécessiter la mise hors tension des installations électriques	Le client a bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers mois	<p>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</p> <p>Opposition physique de l'Utilisateur</p> <p>Prestation reportée sans facturation</p> <p>Indisponibilité du matériel devant être posé</p> <p>Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure</p> <p>Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain</p> <p>Panneau de comptage inaccessible ou encombré</p>	10	5
	DIMINUTION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE ET MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE			La prestation consiste en la modification de la formule tarifaire d'acheminement et à une diminution de la puissance souscrite. Lorsque la prestation nécessite un déplacement sur site, les deux prestations sont réalisées en même temps. L'intervention sur le disjoncteur (réglage de la puissance souscrite) n'est pas facturée.	<p>Le client a déjà bénéficié d'une modification d'option tarifaire au cours des 12 derniers mois</p> <p>Le client a bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers mois</p>	<p>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</p> <p>Opposition physique de l'Utilisateur</p> <p>Prestation reportée sans facturation</p> <p>Indisponibilité du matériel devant être posé</p> <p>Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure</p> <p>Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain</p> <p>Panneau de comptage inaccessible ou encombré</p>	10	5
171701	Sans intervention technique	Non facturée		Sans déplacement				
171702	Intervention sur 2 appareils (compteur et disjoncteur)	30,98	37,17	Les 2 prestations sont réalisées au cours d'un même déplacement. Relève du compteur, programmation du compteur, réglage du disjoncteur				
171703	Diminution de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 3 appareils	46,11	55,33					
171704	Intervention sur plus de 3 appareils. (Remplacement du panneau de comptage)	130,21	156,25	Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande				
	REEMPLACEMENT D'APPAREIL A L'INITIATIVE DE SICAE-OISE	GRATUIT						
193101	DUPLICATA DE DOCUMENT	12,49	14,99	Envoi d'un duplicata (par courrier électronique ou postal)	La demande concerne un document datant de plus d'un an		10	
243101	FORFAIT AGENT ASSERMENTE	383,95	460,74	Frais appliqués en cas de suspicion de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès verbal			10	
	INTERVENTION DE COURTE DUREE			Intervention d'une durée inférieure ou égale à 15 minutes pour 1 seul agent, sans fourniture de matériel ; réenclenchement du disjoncteur. Hors rétablissement suite à coupure pour impayé.				
253101	En heures ouvrées	25,94	31,12				10	
253102	Du lundi au samedi, de 06h00 à 08h00 - de 17h30 à 20h00	38,91	46,89					
253103	Du lundi au samedi, de 08h00 à 09h00 - de 20h00 à 00h00	51,87	62,25					
253104	Les dimanches et jours fériés de 00h00 à 06h00 et de 20h00 à 00h00.	58,37	70,04					
253106	Les dimanches et jours fériés de 06h à 20h.	45,40	54,48					
255001	**Intervention express Plus value pour une intervention "express" (BT ≤ 36 kVA)	31,12	37,34	Frais appliqués en sus de la prestation demandée pour tout rendez-vous demandé en version « express » lorsque la possibilité est donnée par SICAE-OISE.	Le planning du GRD ne permet pas de réaliser la prestation en version "Express". Dans ce cas, elle est réalisée dans les délais indiqués au catalogue.		2	
271701	INTERVENTION SUR INSTALLATION INTERIEURE DU CLIENT	94,51	113,41	Identification et ouverture du départ divisionnaire en défaut. Lorsque l'intervention consiste simplement au réenclenchement du disjoncteur, elle est facturée comme une intervention de courte durée.				
	ISOLATION D'UN RESEAU NU BASSE TENSION AERIEN			Mise en place d'un dispositif permettant d'isoler un réseau BT aérien nu pour permettre l'intervention de tiers à proximité des ouvrages			10	
283101	Pose et dépose du dispositif (part fixe)	285,73	342,87					
283102	Part variable par mois et par portée	8,96	10,75					
332401	Mise en service sur raccordement existant, réalisée lors de la résiliation	17,69	21,23	La prestation consiste en la mise en service d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public de Distribution pendant le déplacement de résiliation de l'ancien utilisateur. Les conditions de réalisation sont identiques à la mise en service.	A défaut de contrat sous 2 Jours, le site est mis hors tension	<p>Prestation reportée sans facturation</p> <p>Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure</p> <p>Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain</p>	5	2*
332501	MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT	17,69	21,23	Avec ou sans déplacement. Si déplacement, mises sous tension du site, programmation du compteur, réglage du disjoncteur, relève du compteur.		<p>Utilisateur absent au rendez-vous</p> <p>Panneau de comptage inaccessible ou encombré</p> <p>Opposition d'une autorité compétente</p> <p>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</p>	5	2*

PRINCIPALES PRESTATIONS BT ≤ 36 KVA SITES EN SOUTIRAGE*

* A titre indicatif. Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées

TVA au taux de 20 %

CODE	PRESTATION	PRIX en €		INFORMATIONS	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ABOUTIR*	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	DELAIS EN JOURS OUVRES	
		HT	TTC				Standard	Express**
333001	Mise en service d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA en soutirage existant en EXPRESS	48,81	58,57	La prestation consiste en la mise en service en EXPRESS d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public de Distribution. Dans le cas d'un site en soutirage, si l'utilisateur n'a pas choisi de Fournisseur, il dispose d'un délai de 2 jours ouvrés pour contractualiser avec un Fournisseur. Dans le cas contraire, le Distributeur pourra mettre le PDS hors tension sans autre préavis.		Valin Refus de la signature du Bon d'intervention		2
341701	Mise en service ou rétablissement dans la journée	125,32	150,38					
341702	Mise en service ou rétablissement dans la journée par téléopération	60,75	72,90	La demande doit être formulée avant 15h. Mise sous tension du site, programmation du compteur, réglage du disjoncteur, relevé des index.		Toute demande de rétablissement formulée avant 15h est réalisée le jour même. Si la demande est formulée après 15h, le rétablissement est réalisé le premier jour ouvré suivant la demande.		
352501	MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (uniquement pour les professionnels)	155,41	186,49	Mise sous tension provisoire des installations électriques pour une durée maximale de 30 jours. Si la durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion est mis hors tension.	Le client n'a pas contractualisé avec le fournisseur		10	
352502	MISE HORS TENSION A L'ISSUE DE LA PERIODE D'ESSAIS	84,78	101,74					
MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE					Le client a bénéficié d'une modification d'option tarifaire au cours des 12 derniers mois		10	5
381700	Emménagement avec un tarif en extinction	Non facturée		Avec déplacement, relevé du compteur, si nécessaire, remplacement du compteur, programmation du compteur				
381701	Sans intervention technique	Non facturée		Sans déplacement				
381702	Modification de l'option tarifaire avec paramétrage du compteur	30,98	37,17	Avec déplacement, relevé du compteur, si nécessaire, remplacement du compteur, programmation du compteur				
381704	Modification de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	46,11	55,33					
381705	Modification de l'option tarifaire avec remplacement du panneau de comptage	130,21	156,25	Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande				
381706	Modification de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	55,77	66,93					
412501	MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN RACCORDEMENT NOUVEAU	41,09	49,30	Mise sous tension d'un point de connexion nouvellement raccordé, programmation du compteur, réglage du disjoncteur et relevé du compteur	Le certificat de conformité visé par le Consuel n'a pas été remis. Le client n'a pas contractualisé avec le fournisseur.		10	2
441701 (*)	Réduction de puissance	43,75	52,50	Cette prestation, réalisée dans le cadre des interventions pour impayé, consiste en la réduction de la puissance maximale d'un point de connexion, en procédant au réglage du disjoncteur existant sur son calibre minimal. La prestation comprend jusqu'à deux déplacements complémentaires pour tenter de réaliser la réduction de puissance. Cette prestation ne correspond pas à une diminution de la puissance souscrite du tarif d'acheminement			10	
445001 (*)	Réduction de puissance avec pose de mini-interrupteurs	43,75	52,50	Cette prestation, réalisée dans le cadre des interventions pour impayé, consiste en la réduction de la puissance maximale d'un point de connexion, en procédant à l'installation de mini-interrupteurs dans le CCP1 de l'utilisateur. Le demandeur est informé que la pose de tels dispositifs n'est pas sans risque pour certains appareils sensibles aux coupures d'électricité, et il devra en informer l'utilisateur. La prestation comprend jusqu'à deux déplacements complémentaires pour tenter de réaliser la réduction de puissance. Cette prestation ne correspond pas à une diminution de la puissance souscrite du tarif d'acheminement.			10	
463101	RELEVÉ SPECIALE D'INDEX	25,94	31,12	Relève d'index et transmission au client suite à sa demande ou suite à une absence à la relève pendant plus de 12 mois.			10	
473101	REPLACEMENT DU COMPTEUR	65,38	78,45	A la demande du client. Dépose du compteur existant et pose d'un compteur électronique (non évolué), programmation et relevé du compteur.			10	
482501	REPLACEMENT DU DISJONCTEUR	92,86	111,43	Remplacement à la demande du client.			10	
482502	REPLACEMENT DU DISJONCTEUR ET DU TABLEAU DE COMPTAGE	223,48	268,18	Remplacement du disjoncteur avec si nécessaire remplacement du panneau de comptage, réglage du disjoncteur, relevé du compteur.			10	
493101	RESILIATION SANS SUPPRESSION DE RACCORDEMENT	Non facturée dans le délai standard		Avec ou sans déplacement. Si déplacement, relevé du compteur, mise hors tension du site s'il n'est pas repris par un nouvel occupant			5	2

PRINCIPALES PRESTATIONS BT ≤ 36 kVA SITES EN SOUTIRAGE*

* A titre indicatif. Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées

TVA au taux de 20 %

CODE	PRESTATION	PRIX en €		INFORMATIONS	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ABOUTIR*	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	DELAIS EN JOURS OUVRES	
		HT	TTC				Standard	Express**
502501	RETABLISSEMENT SUITE A COUPURE POUR IMPAYE Pendant les heures ouvrées	INCLUS dans frais de coupure		La prestation consiste au rétablissement de l'alimentation électrique d'un point de connexion en situation de coupure pour impayé. Si l'intervention de rétablissement nécessite l'accès au panneau de comptage, la présence du client est impérative pour réaliser le rétablissement. Dans les autres cas, pour des raisons de sécurité, le demandeur s'engage à informer l'occupant qu'il est doit éteindre tous ses appareils électriques afin de permettre le rétablissement en son absence. En cas de non respect de cette consigne, SICAE-OISE décline toute responsabilité en cas de sinistre. Le rétablissement nécessitant des travaux sous tension de nuit sur un réseau aérien sera reporté sans facturation.			Demande formulée avant 15h, intervention réalisée le jour même. Demande formulée après 15h, intervention réalisée le 1er jour ouvré suivant.	
502502	Lorsque l'intervention est différée en dehors des heures ouvrées à la demande du client : Du lundi au samedi, de 06h00 à 08h00 - de 17h30 à 20h00.	51,13	61,35					
502503	Du lundi au samedi, de 00h00 à 06h00 - de 20h00 à 00h00.	102,25	122,70					
502504	Les dimanches et jours fériés de 06h00 à 20h00.	76,69	92,03					
502505	Les dimanches et jours fériés de 00h00 à 06h00 - de 20h00 à 00h00.	127,82	153,38					
533101	SEPARATION DES RESEAUX SUR RESEAU BT	181,17	217,41	La prestation consiste à la séparation du point de connexion du réseau pour permettre la réalisation de l'entretien ou de travaux sur l'installation du client et à sa remise sous tension une fois les travaux terminés.	En cas de modification importante de l'installation intérieure, un certificat CONSUEL est exigé pour la remise sous tension.		min . 21	
573101	TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE DES INDEX	Non facturée		Récupération des index au cours de l'année précédant la demande et envoi des données par courriel, télécopie ou courrier.			10	
	VERIFICATION METROLOGIQUE DU COMPTEUR			Vérification instrumentée des données enregistrées par un compteur, en comparaison avec un appareil de mesure adéquat.			10 jours si disponibilité de l'appareil de mesure	
613101	Si les mesures montrent que le compteur n'est plus dans sa classe de tolérance constructive	Non facturée						
613102	Si le compteur est reconnu exact dans sa limite de tolérance	279,63	335,55					
	VERIFICATION VISUELLE DU COMPTEUR			Vérification visuelle (fonctionnement général, contrôle des paramètres) et relève.			10	
623101	Anomalie de fonctionnement qui n'est pas issue d'un acte de malveillance	Non facturée						
623102	Aucun défaut visuel constaté	30,98	37,17					
PENAL	PENALITE DE RETARD DE PAIEMENT RESIDENTIEL		8					
PENALI	PENALITE DE RETARD DE PAIEMENT PROFESSIONNEL		8					
INDEM	INDEMNITE FORFAITAIRE PROFESSIONNEL		40					
INDEMA	INDEMNITE FORFAITAIRE AGRICOLE		40					

(*) Le montant du retour à la puissance normale est inclus dans la prestation de réduction de puissance